





ECT RICI Votre énergia tout simplement

#### DÉCOUVREZ NOS FORMULES "ÉLECTRICITÉ" :

ProElec Sénérité - ProElec Optima DomElec Confort - DomElec Optima

#### ET NOS FORMULES DUO "GAZ/ÉLECTRICITÉ" :

Pour encore plus d'économie DuoPro et DuoParticuliers

Retrouvez-nous our

www.energiesdusanterre.fr







vous proposent une offre

ÉLECTRICITÉ VERTE qui est issue à 100% d'énergies renouvelables

32 faubourg de Bretagne 80200 PÉRONNE













#### Sommaire

ÉDITORIAL 3

LE CONSEIL MUNICIPAL 5

MAIRIE INFOS 7

ENVIRONNEMENT 8-9

TRAVAUX 11

UN ÉTÉ À PÉRONNE 12-13

RÉTROSPECTIVE 15

SANTÉ & ÉDUCATION 16

INSCRIPTIONS 17

URBANISME 18

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE 19

AGENDA 21

TRIBUNES POLITIQUES 22



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Directeur de la publication :

**Gautier MAES** 

Directeur de la rédaction :

Wilfried BELMANT

Rédacteurs en chef :

Mathilde DUBOIS & Sylvain HAGARD

Assistés de :

Martine RICHARD

Crédit photo :

Ville de Péronne

Crédit photo de couverture :

Océane Desmet

#### Mairie de Péronne :

Service Communication www.ville-peronne.fr communication@ville-peronne.fr Téléphone: 03.22.73.31.11





#### Chères Péronnaises, Chers Péronnais,

C'est avec beaucoup d'honneur que nous nous adressons à vous pour la première fois par l'intermédiaire de ce bulletin municipal.

Cet outil de communication avait disparu de la vie péronnaise depuis quelques années. Notre équipe municipale a jugé essentiel de le rétablir. La publication de ce journal trimestriel vise à limiter les impacts de la fracture numérique en offrant le même niveau d'information à l'ensemble de la population de Péronne.

Distribué gratuitement dans les 4000 boîtes aux lettres de notre commune, « **Péronne le Mag** » a pour vocation de vous tenir informés des réalisations et des projets de la municipalité. Il nous permettra également de mettre en avant certains dossiers majeurs concernant notre commune.

Il était important pour nous que la publication de ce magazine n'impacte pas le budget de la ville. Nous souhaitons adresser de chaleureux remerciements à l'ensemble des commerces et entreprises qui, par l'achat d'encarts publicitaires, nous permettent de publier gratuitement « *Péronne le Mag* ». Nous savons que la crise sanitaire que nous traversons a un fort impact économique et le soutien que vous nous apportez est un engagement important.

Afin de limiter l'impact écologique de ce bulletin au format papier, « *Péronne le Mag* » est publié sur du papier issu de forêts durablement gérées et est imprimé en France, selon des normes respectueuses de l'environnement, ce qui facilite le recyclage.

Depuis un an, nous sommes largement mobilisés pour continuer à œuvrer pour vous offrir une meilleure qualité de vie. En témoigne le classement de Péronne au palmarès des villes où il fait bon vivre. Notre commune se classe à la première place du département pour les villes entre 5000 et 10000 habitants. Nous allons continuer à mobiliser nos efforts pour améliorer la sécurité, l'éducation, l'emploi, le tourisme et l'attractivité de notre ville.

Aujourd'hui, nous comptons sur la vaccination pour réussir à retrouver une vie la plus normale possible. L'ensemble de l'équipe municipale tient à remercier vivement tous les personnels médicaux qui sont mobilisés depuis maintenant plus d'un an pour lutter contre le virus.

Nous souhaitons offrir aux Péronnais un été dynamique, rythmé par des animations allant du cinéma en plein-air à des balades contées. Ce programme de l'été est aussi une façon de redonner à la culture une place centrale dans la vie des Péronnais. Nous travaillons également à la réouverture de notre salle de spectacle qui est depuis trop longtemps plongée dans le silence.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très joyeux été 2021. Soyez prudents. Prenez soin de vous et de vos proches.

#### Gautier MAES, Maire de Péronne Wilfried BELMANT, Adjoint à la communication



M. MAES, Maire de Péronne



M. BELMANT, Adjoint à la communication



Lundi au vendredi de 9h à 18h30 Samedi de 9h à 17h

# MIDAS PERONNE

15, Rue de Lisbonne - 80200 PERONNE 03 22 84 72 60 - www.midas.fr





AIDE À DOMICILE DÉPENDANCE : APA et PCH CONFORT : Aide ménagère

> 19 rue Saint Fursy 80200 PERONNE

03 23 81 33 14 - Site: www.domidom.fr - Organizate agrid AM-PCH-Agrinust N° SAP 752221341













Du lundi au jeudi de 8h30 à 19h30 du vendredi au samedi de 8h30 à 20h le dimanche de 9h à 12h30





Du lundi au samedi de 8h30 à 19h30

Du lundi au samedi de 8h30 à 19h00

28, avenue des Australiens - 80200 Péronne - **03 22 73 36 00** 



# PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026

Lors de la séance du 04/07/2020, Monsieur Gautier MAES a été élu maire. Le conseil municipal a décidé de fixer à 8 le nombre d'adjoints avec les compétences suivantes :

#### **Mme LECOCQ Marie Ange**

#### 1<sup>ère</sup> Adjointe

- Revitalisation du Centre-Ville et Habitat
- Permanence le jeudi de 18h00 à 19h00
- Sur rendez-vous au 03 22 73 31 00

#### M. CONTU Bruno

#### 4<sup>ème</sup> Adjoint

- Finances
- Permanence le lundi de 18h00 à 19h00
- Sur rendez-vous au 03 22 73 31 00

#### **Mme MENAGER Marie-Dominique**

#### 7<sup>ème</sup> Adjointe

- Affaires sociales
- Permanence le jeudi de 17h00 à 18h00
- Sur rendez-vous au 03 22 73 31 00

#### M. THOMAS Bruno

#### 2ème Adjoint

- Sécurité et Environnement
- Sur rendez-vous au 03 22 73 31 00
- Référent de quartier

Halles/Sainte Radegonde/Quinconce 06 73 72 71 63

#### **Mme LEMAIRE Laurence**

#### 5<sup>ème</sup> Adjointe

- Affaires scolaires, petite enfance et santé
- Permanence le mardi de 18h00 à 19h00
- Sur rendez-vous au 03 22 73 31 00

#### M. BELMANT Wilfried

#### 8<sup>ème</sup> Adjoint

- Communication
- Permanence le samedi de 09h00 à 10h00
- Sur rendez-vous au 03 22 73 31 00

#### Mme BEAUGRAND Céline

#### 3ème Adjointe

- Travaux, urbanisme et Marchés publics
- Sur rendez-vous au 03 22 73 31 00

#### M. PONCHON Philippe

#### 6<sup>ème</sup> Adjoint

- Culture
- Permanence le samedi de 10h00 à 11h00
- Sur rendez-vous au 03 22 73 31 00

Pour écrire à vos élus, rendez-vous sur www.ville-peronne.fr > Municipalité > Le Conseil municipal ou déposez votre courrier à l'accueil de la mairie

# Lors du conseil municipal du 04/07/2020, Monsieur le maire a décidé de désigner des conseillers délégués :

#### **Mme YGOUF Cindy**

# Conseillère Municipale Déléguée Sports

- Référente de quartier Centre-ville 06 99 50 84 67
- Sur rendez vous au 03 22 73 31 00

#### M. BARBIER Pierre

#### Conseiller Municipal Délégué Tourisme et jumelage

• Sur rendez vous au 03 22 73 31 00

#### M. DREVELLE Michel

#### Conseiller Municipal Délégué Associations et Démocratie participative

- Permanence le lundi de 15h30 à 18h00
- Sur rendez vous au 03 22 73 31 00

#### M. PEREZ Isaac

#### Conseiller Municipal Délégué Commerces, entreprises et développement économique

- Permanence le lundi de 14h30 à 15h30
- Sur rendez vous au 03 22 73 31 00

#### **Mme GUIDON Claudette**

#### Conseillère Municipale Déléguée Patrimoine

- Référente de quartier Faubourg de Bretagne 03 22 84 95 42
- Permanence le mardi de 11h00 à 12h00
- Sur rendez vous au 03 22 73 31 00

#### M. VELU Sylvain

#### Conseiller Municipal Délégué Sécurité routière et travaux d'aménagement

- Permanence le mardi de 10h00 à 11h00
- Sur rendez vous au 03 22 73 31 00

#### Conseillers municipaux

#### **Mme ZANINI Patricia**

Conseillère Municipale Référente de quartier Mont Saint Quentin et Vieux Mont Saint Quentin 06 26 40 19 97

#### M. CARETTE Fabrice

Conseiller Municipal Référent de quartier Halles/Sainte Radegonde/Quinconce 06 14 27 84 66

#### **Mme KUMM Valérie**

Conseillère Municipale

#### M. HAUDIQUET Dany

**Conseiller Municipal** 

#### **Mme DHEYGERS Thérèse**

Conseillère Municipale

#### **Mme MARTEL Delphine**

Conseillère Municipale Référente de quartier La Chapelette 07 87 00 04 40

#### **Mme BUSIGNIES Juliette**

Conseillère Municipale Référente de quartier La Chapelette 06 52 21 78 96

#### M. DEPTA Jérôme

**Conseiller Municipal** 

#### Mme MAJOREL Sylvie Conseillère Municipale

Mme TRICOT Dany Conseillère Municipale

# Mme RICHARD Martine Conseillère Municipale

Référente de quartier
Mont Saint Quentin
et Vieux Mont Saint Quentin
06 76 00 08 63

#### M. SAVREUX Thierry

Conseiller Municipal

#### **Mme BAUCHART Annie**

Conseillère Municipale

#### M. VARLET Philippe

Conseiller Municipal



Tél.: 03 22 83 66 20



# **Caroline GIBET**

Assurances de particuliers et professionnels

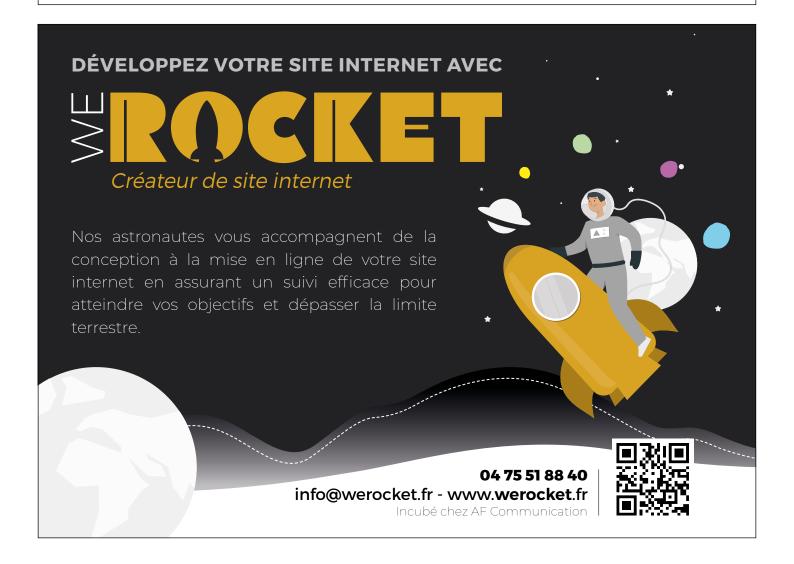
Agence de Péronne-Flamicourt 40 rue St-Sauveur 80200 PERONNE Tél. 03 22 84 01 31 Fax 03 22 84 29 68 peronne-flamicourt@gan.fr

Agence Albert-Basilique 20 rue Victor Hugo 80300 ALBERT Tél. 03 22 75 30 40 Fax 03 22 84 29 68 albert-basilique@gan.fr



# Norauto

4 rue de Rome - CC Intermarché - 80200 PÉRONNE - Tél. 03 22 86 16 43 Du Lundi au Samedi de 9h00 à 19h00





#### FRANCE SERVICES

#### France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics.

Représentant un premier niveau d'information, les animateurs de votre espace France Services de Péronne vous accompagnent gratuitement dans vos démarches administratives et numériques concernant :

- Pôle Emploi,
- La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CAF)
- La Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Les services des Ministères de l'Intérieur et de la Justice
- La Direction Générale des Finances Publiques (DGFP)
- La Poste

Cet espace France Services doit permettre de raccourcir le parcours de chaque usager du service public dans ses démarches au quotidien. Le regroupement d'un certain nombre de services publics en un même lieu a pour but d'apporter une plus grande proximité sur notre territoire et de lutter contre la fracture numérique puisque des postes informatiques sont installés sur place et à disposition des usagers.

L'espace France Services de Péronne est situé au 2, Avenue Charles de Gaulle. Le guichet est ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h30.



## État civil

Nous présentons nos condoléances à la famille de :

 CORMONT Florence
 09/03/2021

 ENNUYER Gabrielle
 11/03/2021

 PONCHE Philippe
 15/03/2021

 PÉPIN Marcelline
 10/04/2021

 AREVALO Francisco
 10/04/2021

 TAGMOUTI Khadija
 14/04/2021

 CHEDHOMME Yvon
 21/04/2021

#### Félicitations aux heureux parents de :

ROCHE Logan, Georges, Marc 03/04/2021 DUSART Cybélia, Lisyane, Persévérance 20/04/2021

CAPRON Margaux,

Marie 30/04/2021

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux heureux mariés :

David BOUDT et Amandine FORMAUX Georges COUPE et Léa RODAIS Enquerran DIETRICH et Chloé BEARZATTO

# La nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNIe)

Depuis maintenant 3 ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la Carte Nationale d'Identité. La nouvelle carte sera déployée sur l'ensemble du territoire français à compter du 2 août prochain.

Plus sécurisée, plus pratique et plus innovante, cette nouvelle Carte Nationale d'Identité sera de format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire! Il sera désormais possible d'indiquer deux adresses au verso pour les enfants en résidence alternée chez



leurs parents. Cette nouvelle carte, plus inclusive, possédera des éléments en relief pour les personnes malvoyantes.

La durée de validité de ce nouveau titre est de 10 ans. Ainsi, une Carte Nationale d'Identité en cours de validité au 2 août prochain sera toujours valable. Vous ne pourrez faire une demande de carte d'identité que pour les motifs suivants : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état-civil ou changement d'adresse.

Pour prendre rendez-vous dans le cadre d'une demande de Carte Nationale d'Identité, merci de vous rendre sur le site internet de la ville : ville-peronne.fr > CNI / Passeport.

Contact: 03 22 73 31 96 / cni-passeport@ville-peronne.fr



# Avec l'arrivée des beaux jours, je pense à mes voisins

Avec l'arrivée des beaux jours, nous tenions à faire un rappel sur les gestes du quotidien qui permettent d'assurer le bien vivre ensemble à Péronne, notamment concernant les nuisances sonores.

> Pour la tranquillité du voisinage, le bricolage et le jardinage avec des équipements motorisés sont réglementés par un arrêté préfectoral

> en date du 20 juin 2005. L'article 11 de cet arrêté rappelle que les activités de loisirs (bricolage et jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils motorisés tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... sont susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Ainsi, l'utilisation de ces appareils n'est autorisée que de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 en semaine, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis et de 10h00 à 12h00 les dimanches

> Afin de conserver la bonne entente et la convivialité qui règne dans notre ville, merci de bien vouloir respecter ces horaires.

> et jours fériés. Cette réglementation s'applique

également aux professionnels.

# L'excès de civisme est bon pour la santé

Vous l'aurez certainement remarqué mais depuis quelques temps les déjections canines fleurissent sur les trottoirs.

propriétaire de chiens de veiller au ramassage des déjections de ces derniers lorsque cela se produit sur le domaine public communal. Quoi de plus négatif pour l'image d'une commune arborant trois fleurs, comme celle



de Péronne, de voir fleurir les déjections canines. Cela est inacceptable en matière d'hygiène et de salubrité publique. Ayons tous à l'idée que cela nuit à la qualité de vie et à l'attractivité de la ville.

Ramasser les déjections de nos animaux est un geste de respect pour les habitants et pour les nombreux touristes qui souhaitent visiter notre ville.

Pour rappel les déjections canines sont interdites sur la voie publique et chaque propriétaire de chiens est tenu de les ramasser immédiatement par tout moyen approprié. Des sacs à déjections canines sont disponibles à l'accueil de la mairie et dans les Maisons de Quartier de notre ville : utilisez-les! Quant aux indélicats, ils s'exposent à une amende

de 68 euros.

# LE CHANTIER D'INSERTION DE LA VILLE DE PERONNE

La commune de Péronne est porteuse du projet « A.C.I = Atelier Chantier d'Insertion ».

L'ACI est un service à vocation sociale que nous spécialisé avons dans l'entretien des espaces verts, le bâtiment et la voirie toujours liés au patrimoine de la Ville.

Les salariés de l'ACI sont missionnés donc entretenir le patrimoine de la Ville de Péronne mais aussi et surtout valoriser le travail et l'investissement des bénéficiaires de celui-ci.



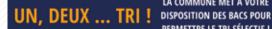
De façon générale l'objectif essentiel d'un ACI est d'accueillir des personnes souhaitant s'insérer durablement dans l'emploi et de les y

Ce que nous proposons : une mise en situation réelle du travail, un accompagnement personnalisé, la validation d'un projet professionnel, la résolution des problématiques telles que le logement, la santé, la mobilité... Ce projet est cofinancé par la DIRECCTE et le Département.

# « Un, deux... tri!»: le tri sélectif s'effectue aussi dans les cimetières communaux

Véritable enjeu environnemental, le tri sélectif est également mis en place dans les cimetières de Péronne. Pour vous guider, un affichage a été installé afin de rappeler les consignes de tri.

Ce petit geste simple permet de produire moins de déchets et de mieux gérer ceux qui restent.



LA COMMUNE MET À VOTRE PERMETTRE LE TRI SÉLECTIF!

Les petits gestes de chacun participent au confort de tous. Nous comptons sur votre participation!













## LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

À Péronne, la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est réalisée en suivant le calendrier établi par la Communauté de Communes de la Haute Somme.

La collecte des ordures ménagères est réalisée chaque mardi. Les poubelles d'ordures ménagères doivent donc être sorties la veille, c'est-à-dire le lundi soir. Nous rappelons qu'un seul bac d'ordures ménagères doit être présenté par foyer lors du ramassage. Les extensions de tri nous permettent aujourd'hui de valoriser la majeure partie de nos déchets et ainsi d'en réduire fortement le volume.

La collecte des sacs de tri sélectif est réalisée chaque vendredi. Les sacs de tri doivent donc être sortis la veille, c'est-à-dire le jeudi soir. Nous rappelons que les sacs de tri doivent exclusivement être utilisés pour le tri sélectif: ils n'ont pas vocation à servir pour les ordures ménagères. Afin de faciliter la collecte, il est également demandé de ne pas attacher les sacs bleus et jaunes entre eux. Nous attirons votre attention sur l'importance de sortir vos poubelles d'ordures ménagères et vos sacs de tri sélectif la veille de la collecte. Lors d'intempéries, il n'est pas rare de retrouver des déchets sur la voie publique. Ensemble, travaillons à la salubrité de notre ville et pensons aux agents municipaux qui œuvrent au quotidien pour la maintenir propre.



### Péronne, ville fleurie

Toute l'année, nos agents des espaces verts œuvrent pour honorer le label trois fleurs décerné par le jury des Villes et Villages Fleuris.

Pour cet été 2021, pas moins de 75 variétés ont été plantées dans les massifs, les iardinières et les bacs à fleurs de notre ville. Cela représente environ 10 000 plantes annuelles ! Parmi ces variétés, vous pouvez retrouver les traditionnels bégonias, les géraniums, les pétunias... Mais, de nouvelles variétés vont également fleurir à Péronne : les gomphrena globosa, plus traditionnellement nommés « amarantine globuleuse »; les gomphocarpus cotton bush, connus sous le nom de « faux cotonnier » ou encore les alocasia caldora dwarf.



À côté de ces plantes annuelles, des plantes vivaces et graminées sont plantées dans les espaces verts de Péronne. Elles présentent l'avantage de rester en place toute l'année et supposent une consommation d'eau moins importante que les plantes annuelles. À Péronne, les plantes sont arrosées grâce à l'eau récupérée dans une cuve à récupération d'eau de 83 m³, installée au Centre Technique Communal. L'arrosage se fait en fonction de la météo : 2 à 3 fois par semaine pour les suspensions et 1 à 2 fois par semaine pour les jardinières.

# Le labyrinthe pédagogique

Depuis quelques semaines, un labyrinthe pédagogique de 800 m<sup>2</sup> est accessible au public.

L'objectif de ce projet est d'accompagner les enfants et les adultes sur le chemin de la biodiversité.

Au-delà de sa vocation esthétique, il a l'ambition d'éveiller les consciences à la richesse des fleurs sauvages et à leur utilité. Il permet entre autres de sensibiliser les habitants à la gestion environnementale.

Pour cette découverte, des panneaux vous guident et vous apportent beaucoup d'informations. Lors de votre passage, soyez bien vigilant à rester sur les allées pour ne pas fouler les fleurs et garder tout l'intérêt de ce lieu fleuri.

Le faubourg de Bretagne (face au 78 et 80) vous attend pour parcourir ce labyrinthe pédagogique réalisé pour vous. Nous espérons vivement que cet espace sera respecté pour que cette expérience démontre l'importance de renouer avec un véritable équilibre naturel.





DÉPÔT LÉGAL À PARUTION



#### Réalisation et Régie Publicitaire

04 75 51 88 40

Fax 04 75 53 75 65

info@afcommunication.com

SIÈGE SOCIAL

10 allée Hispano Suiza | ZA de Fortuneau 26200 MONTÉLIMAR

Bureaux secondaires: Bordeaux, Lyon et Strasbourg

L'éditeur ne garantit pas le caractère exhaustif des informations contenues dans ce bulletin et remercie par avance



www.afcommunication.com



COUVERTURE
ZINGUERIE- CHARPENTE
AMÉNAGEMENT ET
ISOLATION DES COMBLES



Florent SCHULTZ
06 16 90 75 20 - 03 22 86 89 13

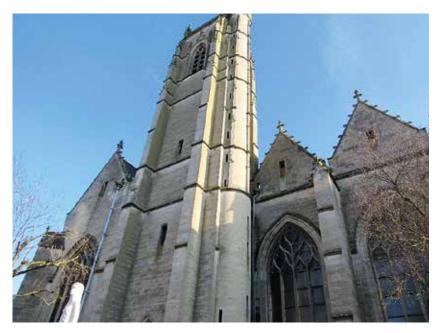
schultz.florent@gmail.com

35 Grande Rue - 80360 ETRICOURT MANANCOURT





# **L'ÉGLISE**



Dans le cadre de l'amélioration du patrimoine de la ville, des travaux d'entretien de l'église Saint Jean-Baptiste sont prévus et notamment une opération de dévégétalisation permettant de résorber les problèmes liés à la végétation envahissante qui fragilise la façade de notre église.

Nous profiterons de cette opération pour procéder à la réfection de noues, chéneaux et descentes de gouttière zinguées et une baie de vitraux sera restaurée. L'investissement pour cette opération sera subventionné à hauteur de 40% par la DRAC.

Parallèlement à ces travaux sur le bâtiment, nous profiterons de la présence d'un échafaudage pour faire réaliser une étude du retable et du maître-autel en vue de leur rénovation. Cette opération sera également financée à hauteur de 50% par la DRAC, auxquels s'ajoutent 20% par le Département.

# L'espace Mac Orlan



Nos services techniques ont profité de la fermeture imposée de l'Espace Mac Orlan pour donner un coup de jeune à notre salle de spectacle qui se prépare à sa prochaîne réouverture.

L'ensemble des gradins a été nettoyé, les peintures du bâtiment ont été rafraichies et les loges remises en état.

Le mur du salon d'honneur a été ouvert pour accueillir la billetterie. Le but de cette opération est de permettre la réutilisation de l'entrée principale du bâtiment lors des spectacles et d'accueillir les personnes à mobilité réduite via un comptoir dédié.



### L'école du Centre

La charpente de l'école maternelle du Centre fait partie des dossiers prioritaires de l'actuelle majorité.

En effet, des diagnostics avaient mis en lumière la présence de champignons et de termites fragilisant la toiture. Des étais avaient immédiatement été installés afin de sécuriser le bâtiment en attendant les travaux. Un nouveau diagnostic a été réalisé pour permettre une prise en charge précise de cette problématique.

Profitant des vacances scolaires du mois d'avril, les services techniques ont vidé une classe et la bibliothèque pour les installer dans deux autres salles de l'école. De cette façon, les travaux pourront être réalisés sans troubler les enseignements.

La sécurité de nos enfants étant notre priorité, il n'est pas envisageable de renoncer à la réalisation de ces travaux qui ont été inscrits au budget de la commune.





# DES PASS PISCINE OFFERTS AUX ENFANTS DE PÉRONNE

En raison de la crise sanitaire, les jeunes péronnais ont été privés de pratique sportive durant de long mois. Avec l'arrivée de l'été, l'équipe municipale a souhaité offrir aux Péronnais scolarisés dans les établissements de la ville un été animé.



Pour y parvenir, les enfants de la maternelle à la 3<sup>ème</sup> ont reçu un Pass Piscine, valable durant 15 jours. Grâce à ce pass, ils pourront profiter des différents bassins du centre aquatique O2 Somme!

Madame Cindy Ygouf, conseillère déléguée au sport, remercie chaleureusement les partenaires qui ont rendu cette opération possible : Intermarché, Leclerc, McDonald's, Midas, GT Loc et l'Office Municipal des Sports.

### LE CHALET DU CAM

Installé à proximité du parc de jeux du CAM, le chalet du CAM est ouvert du mardi au dimanche.

Réel lieu de rencontre et de convivialité, il vous propose à la vente des glaces, des boissons non alcoolisées, des crêpes, gaufres et chichis ainsi que de la petite restauration. En famille ou entre amis, profitez de la tranquillité du lieu pour passer un moment agréable et reposant.





# Le mini-golf du CAM

Vous avez envie de passer un moment convivial et de détente, en famille ou entre amis ? Vous souhaitez travailler votre swing ? Alors le mini-golf du CAM n'attend plus que vous !

Installé au cœur du parc du CAM, le mini-golf vous accueille durant tout l'été, de 14h00 à 20h00. À partir du mois de septembre, il sera ouvert les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés. Gratuit pour les moins de 8 ans, la partie est au prix de 2€ par personne.

Contact: 03 22 84 06 92



### PARC D'ACCROBRANCHE

Le nouveau parc d'accrobranche, situé en plein cœur du parc du CAM, ouvre ses portes dans les prochains jours.

Venez profiter des beaux jours en prenant un peu de hauteur!



- deux parcours verts très faciles, accessibles pour les enfants de moins d'1m45;
- un parcours vert facile accessible pour les adultes et enfants de plus d'1m30;
- un parcours jaune de niveau facile pour les adultes et enfants de plus d'1m30;
- **un parcours bleu** de niveau intermédiaire pour les adultes et enfants de plus d'1m30 ;
- **un parcours rouge** de niveau difficile pour les adultes et adolescents de plus d'1m45, comprenant deux tyroliennes de plus de 150 mètres.



# **ÉDOUARD CAMILLE DACHEUX**

#### Peintre paysagiste, sculpteur - Péronne 1879/1950

De parents parisiens, son père est entrepreneur du bâtiment. Edouard Dacheux devient Péronnais par sa naissance dans la demeure de ses grands-parents maternels rue des Bouchers. Il effectue sa scolarité dans la capitale, et suit une formation d'ébéniste. Dacheux se prévaudra de l'amitié du peintre Claude Monet dont il fit connaissance à Paris. Parallèlement, lors de ses fréquentes visites à Péronne il suit des cours de dessin dans l'atelier d'Alfred Rey dont il se présentera toute sa vie comme l'élève. Le talent du jeune Dacheux au crayon est incontestable, il améliore à Péronne sa technique, et s'essaie à la peinture puis à la sculpture sur bois et sur plâtre. Après la Grande Guerre, il s'installe à Péronne rue du marin comme menuisier et continue à peindre et à sculpter.

Dacheux disparaît tragiquement en avril 1950, quelque temps après son épouse dont le départ lui fut insurmontable. Le Musée Danicourt possède entre autres de lui Ruines de Saint-Jean-Baptiste, Les nymphéas, le château d'Applaincourt, étangs de Cléry-sur-Somme, Brumes matinales, ainsi que le buste de Clémenceau, Le Père la Victoire.

#### Une de ses œuvres

La peinture L'Été est une œuvre faisant partie d'une série de quatre dédiée aux quatre saisons. Cette série a été offerte par l'auteur à la ville de Péronne pour décorer son hôtel de ville.

**Description:** plusieurs personnages pour partie pique-niquant à l'ombre et pour partie jouant au soleil dans une clairière au bord de l'eau.

Exposée dans la Salle Altena - Hôtel de ville de Péronne



L'artiste s'intéresse à la culture sous toutes ses formes, il est membre de la Société des antiquaires de Picardie, des Rosati Picards et bien sûr de l'association artistique péronnaise. À la demande de la municipalité, il intègre également à la fin des années 1920 la commission chargée de reconstituer, grâce aux fonds des dommages de guerre, les collections picturales du défunt Musée Danicourt. Amoureux de la Somme, de ses paysages, de ses monuments, Edouard Dacheux produit, de son coup de pinceau épais et appuyé, de nombreuses toiles de grandes dimensions.

Il offre une dizaine de ses toiles à la municipalité de Péronne pour décorer les salles, les couloirs et le musée de l'Hôtel de ville. Venez visiter le musée municipal et découvrir l'exposition « Belle Époque » le mardi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

# Coup de cœur de la bibliothèque

#### Second Summer (manga)

Pour cet été, l'univers manga «Second Summer» une romance bouleversante ! «Je n'aurais jamais dû lui dire que je l'aimais». Rin Moriyama, arrivée au lycée en cours d'année, a été emportée des suites d'une maladie incurable. Sans le savoir, Satoshi Shinohara l'a aidée à réaliser son dernier souhait.

Ensemble, ils ont créé un groupe de musique avec lequel ils montent sur scène lors de la fête du lycée. Leur concert est réussi, Rin est heureuse, mais alors qu'elle est en train de vivre ses dernières heures, Satoshi



commet une faute a priori irrémédiable : il lui confie ses sentiments pour elle.

Quelques mois plus tard, il se retrouve toutefois de nouveau face à elle. Il est mystérieusement renvoyé dans le passé afin de réparer son erreur : permettre à Rin de revivre tout ce qu'ils ont vécu, mais cette fois sans jamais rien lui dire de ce qu'il éprouve...

#### L'héritier du roi Arthur (BD)

À mi-chemin entre les récits de chevalerie, les légendes celtiques et les mythes nordiques, cette saga plonge le lecteur dans un univers épique, peuplé de héros



et de créatures terrifiantes!

Que vous aimiez ou non l'univers fantastique vous serez conquis sans aucun doute par le tome 1 de «L'héritier du roi Arthur» qui n'a pas à pâlir devant les plus grandes sagas d'héroic-fantasy bien au contraire!

#### Ouverture de la bibliothèque municipale :

• Mardi, mercredi, vendredi : 9h30-12h00 et 13h30-18h00

• Samedi : 9h00 - 12h00





**√**L'hôtel de ville illuminé en bleu pour l'opération Mars Bleu





RÉTROSPECTIVE

**Nettoyage** du parcours sportif du CAM



Fleurissement du mini-golf





Assemblée générale des médaillés





Cérémonie du 8 mai



Nettoyage de la cour intérieure de la salle Edouard Dacheux



Remise des BIA au lycée Pierre Mendès France



Visite de la maison **France Services** 



Rencontre avec les commerçants



Cérémonie en hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc



**Rencontre avec Monsieur Cohen** 



Découverte du sentier nature avec les Pêcheurs Péronnais





### **C'EST QUOI ÊTRE MAIRE?**

Le jeudi 18 mars dernier, Monsieur le Maire de Péronne a été invité par deux classes de CM2 du Sacré-Coeur. L'objectif de cette rencontre était de répondre à la question suivante : « C'est quoi être maire ? ».

Ce moment a bien été préparé par les élèves qui avaient soigneusement noté les questions qu'ils voulaient poser à Monsieur MAES: « Depuis quand voulezvous être maire ? », « Avec combien de conseillers travaillez-vous ? », « Qu'est-ce qui vous plait le plus dans votre fonction de maire ? », « Quels sont les avantages et les inconvénients d'être maire? », « Comment gérez-vous la crise sanitaire ? », « Quels sont vos projets pour le développement durable ? », « Est-ce que vous travaillez parfois avec d'autres maires ? ». Une autre thématique a beaucoup intéressé les élèves : comment gérer le rôle de maire et le métier d'enseignant ?

Avant de recevoir le maire de la ville dans leur classe, les élèves avaient établi une liste des structures existantes



dans la ville (commerces, santé, éducation, loisirs...) et une liste des choses manquantes à Péronne, selon eux. À partir de cela, chaque groupe a développé un projet qu'il aimerait voir naître à Péronne. Tous ces projets ont été présentés à Monsieur MAES

lors de la rencontre. Au programme : ouverture d'un laser-kart, d'une salle de trampoline, d'un parc aquatique, d'un laser-escape-bowling game, d'une salle de jeux vidéo et de différents zoos ! Et vous, qu'en pensez-vous ?

# L'été arrive et peut-être la canicule aussi

La première des choses à laquelle il faut penser pendant une canicule est de bien s'hydrater.

Vous devez boire de l'eau régulièrement, surtout sans attendre d'avoir soif. En effet, la soif est un des signaux de la déshydratation. Les boissons sucrées, le café et le thé sont à éviter. Pour limiter le coup de chaleur, vous devez vous rafraîchir régulièrement et plusieurs fois par jour, en vous mouillant le corps et le visage. Il est aussi recommandé de prendre des douches pour faire baisser la température de son



corps. Ne sortez pas aux heures les plus chaudes et, si possible, restez dans un endroit frais et climatisé. Dans la maison, les stores doivent rester fermés la journée pour éviter toute exposition au soleil. Profitez de la nuit pour aérer et faire redescendre la température de votre logement.

L'alimentation a un rôle important pendant de fortes chaleurs. Privilégiez la nourriture riche en eau comme les fruits et des repas légers et équilibrés à base de crudités ou de salade. Surtout, mangez en quantité suffisante.

Vous pouvez téléphoner au CCAS au 03 22 73 30 05, pour vous inscrire sur la liste des seniors et si besoin, pour avoir l'aide de bénévoles.

Prenez bien soin de vous.

Madame MENAGER, Adjointe aux affaires sociales

# Péronne accueille la première maison inclusive du département

L'association Saint-Jean, localisée au 6 rue Jean Perrin à Péronne, est porteuse de nombreux projets sur notre commune. Accompagnée par ses partenaires, elle a ouvert la première maison inclusive du département au 30 rue G. Clémenceau.

La maison inclusive « Les 5 sens » accueille six personnes âgées qui ont exprimé le souhait de ne plus vivre seules et qui ont une autonomie suffisante, ne justifiant pas une entrée en maison de retraite. Les objectifs de la maison inclusive sont de lutter contre l'isolement et la solitude et de renforcer le lien social. Les habitants évoluent au sein d'espaces partagés, qui permettent de développer le vivre ensemble, mais ils bénéficient également d'espaces individuels assurant le respect de la vie privée de chacun. La maison a également été aménagée afin de permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite.



Accompagnés par un coordonnateur en charge de la vie de la maison et de l'administratif et d'une animatrice en charge des activités, les habitants de la maison inclusive « Les 5 sens » profitent d'un dispositif réellement innovant.



# ENSEMBLE, DEVENONS CITOYENS AVEC LES ACCUEILS DE LOISIRS

Dans chaque maison de quartier, trois accueils vous seront proposés : 4-6 ans, 6-11 ans et 12-17 ans.

Le Projet pédagogique des accueils de loisirs s'est construit autour du fil rouge « Ensemble, devenons citoyens ».

#### Pourquoi cette thématique?

Pour amener les usagers, les enfants, les jeunes, les familles, vers un lieu de vie où ils se sentent bien : Les Maisons de Quartier de Mont-Saint-Quentin et de La Chapelette.

Notre pays s'est construit sur l'idée d'une citoyenneté qui réunit l'ensemble des individus qui forment la nation autour du triptyque de notre devise : « Liberté, Égalité, Fraternité » ;

La Citoyenneté, c'est aussi une tâche de formation : sans transmission de savoirs et de valeurs d'une génération à l'autre. La Citoyenneté, c'est aussi avoir la possibilité de donner son avis, d'être écouté et d'avoir le pouvoir de décider, de choisir.

Les enfants et les familles sont au cœur du projet du Pôle Education et Jeunesse et du Centre social. Toutes les actions menées ont pour objectifs la bienveillance, le développement et le bien-être des usagers et des adhérents. La Ville de Péronne œuvre pour développer ces projets.



Le thème des Accueils de Loisirs 2021 "Ensemble, devenons citoyens" a donc pour objectif principal de permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles de construire ENSEMBLE des projets collectifs qui permettront de créer des souvenirs communs et de partager des expériences communes.

Quelques exemples de projets : des grandes sorties sont prévues : Fort-Mahon, Lille, Parc Astérix, Cité minière de Lewarde, zoo d'Amiens, des projets semaine avec une initiation aux arts du cirque avec l'association Cirqu'onflexe, deux stages semaine pour les plus grands avec le concours de l'association Planète Sciences autour de la robotique d'une part et de la construction de fusée à eau, vidéo autour du patrimoine de la commune, semaine sportive dans le cadre de « Péronne, Terre de Jeux », sensibilisation au handicap avec le projet « t'es cap le handicap ».

#### LES DATES D'INSCRIPTIONS À VENIR:

- Pour les mercredis (du 8 septembre au 15 décembre) : Inscriptions à partir du 15 juillet.
- Pour les vacances de Toussaint (du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre) :

Inscriptions à partir du lundi 20 septembre 2021.

# Inscriptions et réinscriptions à l'école de musique Guy Savary

L'école de musique Guy Savary est ouverte à tous, à partir de la moyenne-section.

Pour débuter leur formation, il est proposé aux enfants de l'éveil musical. À partir du CP, les enfants intègrent un premier cycle d'initiation musicale. Avec ses 200 adhérents encadrés par 18 professeurs, diplômés d'état ou des conservatoires nationaux, l'école de musique

Guy Savary a à cœur de promouvoir une découverte musicale de qualité pour tous ses musiciens.

# ■ Réinscriptions à l'École de

- Les mardis 22 et 29 juin, 6 et 13 juillet de 11h30 à 17h30
- Les vendredis 25 juin, 2 et 9 juillet de 14h00 à 19h00
- Le mercredi 7 juillet de 10h30 à

# ■ Première inscription à l'École de Musique

• À partir de la fin du mois d'août.

Merci de bien vouloir pré-remplir votre dossier de réinscription en ligne sur le site internet de la ville : www.ville-peronne.fr > Mes loisirs > École de musique Guy Savary. À noter que si la situation sanitaire le permet, une journée portes ouvertes sera organisée le samedi 11 septembre 2021, avec la possibilité de s'inscrire directement sur place.

Retrouvez le détail des instruments enseignés ainsi que les tarifs de l'école de musique sur le site internet de la ville : www.ville-peronne.fr > Mes loisirs > École de musique Guy Savary.



# Inscription à l'école maternelle

Dès l'âge de 3 ans, un enfant doit être inscrit à l'école maternelle, sauf en cas d'instruction dans la famille. Un enfant âgé de 2 ans peut également être admis en maternelle, dans la limite des places disponibles.

À Péronne, il y a 3 écoles publiques : l'école de la Chapelette, l'école du Centre et l'école de Mont Saint-Quentin. Pour savoir dans quelle école inscrire votre enfant, il faut vous adresser à la mairie. Le service en charge des inscriptions scolaires vous indiquera l'établissement qui correspond à votre secteur.

Pour procéder à l'inscription de votre enfant à l'école, voici la démarche à suivre :

- Se rendre à la mairie de Péronne, au service des inscriptions 03.22.73.31.07
- Appeler l'école pour prendre rendez-vous (se munir du livret de famille, du carnet de santé de votre enfant et de la fiche de pré-inscription délivrée par la mairie).

#### À SAVOIR:

Une classe de cycle 3 ouvrira ses portes à la rentrée prochaine à l'école élémentaire Mont Saint-Quentin.



### LA VILLE FACILITE L'ACCÈS AU LOGEMENT

Tous les leviers permettant de redynamiser la ville et notamment son centre bourg sont actionnés depuis la mise en place du nouveau conseil municipal en juillet 2020. La thématique du logement est essentielle et chaque nouvel habitant est aussi un consommateur pour nos commerces de proximité.

La ville compte 580 logements vacants dont certains le sont depuis de trop nombreuses années. Leur état s'est dégradé, le nombre d'habitants en centre-ville n'a cessé de baisser, avec son lot de conséquences néfastes aux commerces, aux écoles et à l'image qu'offre la ville en termes de bien vivre et d'attractivité. La demande de logements locatifs est pourtant bien présente, les visites en mairie en témoignent.

Nous nous adressons donc via ce bulletin municipal, aux propriétaires de biens immobiliers, vacants ou occupés. Si votre logement répond d'ores et déjà aux critères d'habitabilité pour être mis en location, nous nous proposons de faciliter la mise en relation entre bailleurs privés et demandeurs. C'est donc dans l'objectif de faciliter les recherches des démandeurs et de réduire les délais de mise en location qu'un recensement est en cours. Les propriétaires de biens immobiliers, libres ou non, sont invités à renseigner le formulaire disponible sur notre site internet ville-peronne.fr > Santé & Social > Logement > Recensement des bailleurs privés. Vos coordonnées ainsi que l'adresse et la typologie du logement ne seront communiqués aux candidats qu'avec votre accord et ce recensement fera l'objet d'une mise à jour continue, sur simple demande de votre part.

La sécurité de chacun relevant des pouvoirs de police générale du maire, si un logement a déjà fait l'objet d'un signalement et que la dangerosité est avérée, l'inscription du propriétaire ne sera effectuée qu'après la réalisation des travaux permettant d'écarter tout danger.

Divers moyens sont offerts pour réduire la part de logements vacants, dont le taux est 2 fois supérieur à Péronne que la moyenne du département. Pour autant, nous avons fait le choix pour 2021, de l'incitation à la remise sur le marché plutôt qu'une méthode coercitive consistant à l'instauration d'une taxe spécifique sur les logements vacants. Nous espérons pouvoir compter sur la responsabilité de chacun afin de créer le cercle vertueux qui conduira sur le chemin de la revitalisation de cette ville qui nous accueille et que nous aimons tant.

#### **ZAC MAISMONT**

Au début des années 2000, un projet d'urbanisation nouvelle d'un secteur de la ville commençait à germer. Il s'agissait d'une opération de grande envergure, située entre la rue de Maismont et la rue des Champs qui consistait en la construction de près de 350 logements sur une superficie de 12,8 hectares. Les contraintes juridiques et urbanistiques ont été réglées, avec la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) en 2002 et l'intégration de ce projet dans le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en 2004.

Au cours de la mandature 2008-2014, le dossier de ZAC a été modifié mais aucune action n'a été entreprise pour permettre la concrétisation de ce projet. Dans le même temps, des facteurs défavorables apparaissaient, avec l'augmentation du nombre de logements vacants - qui réduit la légitimité à construire du neuf - et le renforcement des réglementations imposant la préservation des surfaces agricoles.

En septembre 2016, une convention publique d'aménagement a été signée entre la ville de Péronne et la société d'économie mixte Amiens Aménagement. À titre de participation, la ville a mis a disposition l'intégralité du terrain auprès de l'aménageur et s'est engagée à verser à ce dernier 135000 € par an pendant 8 ans. Elle s'est également portée garante à hauteur de 80 % de l'emprunt qui a été contracté par Amiens Aménagement.

Comme le spécifiait la convention, plusieurs contrats ont été signés pour des marchés d'études et de travaux notamment de voirie et de créations d'espaces paysagers. Des fouilles archéologiques ont été réalisées. Ce projet a été revu à la baisse avec un total d'environ 200 logements composés de maisons individuelles ainsi que des logements intermédiaires et collectifs. Les opérateurs immobiliers ont fait part à la collectivité de leurs craintes sur la commercialisation des lots ainsi que sur le risque financier encouru en cas d'échec. Une proposition de sortie de l'opération a été proposée en 2019 et refusée par l'équipe en place. Ce refus a continué de faire courir la participation financière annuelle de 135000 €.

Nous avons donc « hérité » de ce dossier problématique que nous devons assumer et régler tout en honorant les engagements pris antérieurement. Plus de 20 ans se sont écoulés depuis l'ébauche de ce projet, désormais voué à l'échec au motif d'une trop longue inertie.

Ainsi, après avoir étudié tous les aspects réglementaires, juridiques ou financiers, une seule solution s'est imposée et la décision de sortir de cette concession publique d'aménagement a été prise. Un protocole de résiliation à l'amiable est en cours de négociation. Les engagements pris lors de la mandature précédente s'élèvent pour la ville à un montant de 587000 € qu'elle devra verser à l'aménageur.

Les terrains seront à nouveau transférés à la collectivité et toutes les possibilités permettant de réduire le coût financier porté par la commune sont d'ores et déjà en réflexion. Plusieurs éventualités existent et de nombreuses rencontres ont eu lieu, offrant ainsi une large palette de possibilités parmi lesquelles l'urbanisation sur un secteur plus réduit dont l'aménagement serait intégralement pris en charge par un promoteur privé, la cession à un exploitant agricole, l'utilisation pour des besoins de formation, la compensation écologique liée au canal... Aucun choix n'a été tranché à ce stade et plusieurs solutions peuvent être combinées, tout en permettant à ce quartier de conserver son ambiance paisible et la qualité de vie des riverains.



#### LES RENCONTRES CITOYENNES

L'équipe municipale a à cœur de développer la démocratie participative et de donner la parole aux Péronnais. En témoigne la désignation de huit référents de quartier chargés de réinstaurer le dialogue avec la population en apportant des réponses rapides et efficaces aux problématiques rencontrées par leurs administrés. Des réunions de quartier auraient dû être organisées durant le premier trimestre de l'année 2021. La situation sanitaire a obligé les élus à en repousser l'organisation.

En revanche, le lundi 8 mars 2021, Gautier MAES, maire de Péronne, a pu rencontrer quelques citoyens lors d'une réunion organisée en mairie. Le projet initial était de convier 30 Péronnais tirés au sort à venir rencontrer le maire de la ville afin d'échanger avec lui sur diverses thématiques. Avec la crise sanitaire de la covid-19, seule une vingtaine de personnes a pu être tirée au sort. Quinze d'entre elles ont répondu et sept se sont présentées pour la rencontre.

Les échanges se sont concentrés sur des thématiques telles que la gestion de la crise sanitaire et la vaccination ; la propreté de la ville ; le tri des déchets et la sortie des ordures ménagères ; le canal Seine-Nord-Europe, le Moulin Damay, l'aide aux associations locales...

Une deuxième réunion sera organisée avec de nouveaux Péronnais tirés au sort. Cependant, les élus rappellent qu'ils restent disponibles toute l'année pour répondre aux questions des habitants de la commune.



Pour écrire à vos élus, rendez-vous sur le site de la ville : www.ville-peronne.fr > Municipalité > Le Conseil Municipal

# Le jumelage entre Péronne et Salobreña mis à l'honneur par des élèves du lycée Pierre Mendès France

Encadrés par M. Poulain, M. Gallai et M. Leulier, enseignants au lycée professionnel Pierre Mendès-France de Péronne, les élèves de la classe de 1RC ont réalisé un chef-d'œuvre autour du jumelage entre les villes de Péronne et Salobreña.

À travers la réalisation de panneaux d'exposition rédigés en français et en espagnol, ils souhaitent donner envie aux Péronnais de découvrir Salobreña, mais aussi valoriser les atouts de notre ville auprès de nos compères espagnols. La mise en place de cette exposition a permis aux élèves de travailler des compétences professionnelles puisque du 1er au 8 juin, ils se sont chargés de l'accueil des visiteurs. Ils étaient présents dans le Salon d'Honneur pour expliquer leur démarche et apporter des précisions sur leur recherche aux personnes qui sont venus découvrir leur travail.

La Ville de Péronne est ravie de pouvoir accompagner et soutenir ces étudiants dans la réalisation de leur projet. Désormais installée dans le couloir de la



bibliothèque municipale, cette exposition restera accessible durant tout l'été, aux horaires d'ouverture de la mairie.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Qu'est-ce qu'un chef-d'œuvre ?** Il s'agit d'un projet sur plusieurs disciplines dans lequel les élèves développent leur créativité, leur sens de l'organisation et surtout grâce auquel ils montrent et valorisent leurs compétences en lien avec leur futur métier.

# Mot de Monsieur Drevelle, conseiller délégué aux associations et à la démocratie participative

Nous avions mis en avant l'idée de démocratie participative : nous avons essayé malgré les difficultés liées à la situation sanitaire de prendre en compte l'avis de nos concitoyens.

- Enquête sur le marché en août et septembre 2020
- Rencontre avec les habitants de la rue Henry Dunant sur l'aménagement du stationnement dans leur rue
- Rencontre de Monsieur le Maire avec des citoyens tirés au sort sur les listes électorales ; cette consultation sera renouvelée tous les semestres.
- Accueil des nouveaux péronnais en juin.

# La démocratie participative au cœur des actions de la municipalité

La démocratie participative fait partie des axes principaux de la politique menée par notre équipe municipale : plus que jamais, il est essentiel de rendre la parole aux Péronnais.

Les habitants d'une commune en sont forcément les meilleurs ambassadeurs. Soucieux de réinstaurer le dialogue avec sa population, l'équipe municipale multiplie les actions de concertation. En travaillant à la mise en place du premier numéro de Péronne le Mag, il nous semblait indispensable de vous laisser la parole. Avec le lancement d'un premier sondage sur notre site internet, vous avez décidé du nom de ce magazine municipal : Péronne le Mag. Lors du second sondage organisé, nous vous avons laissé le choix de la couverture de notre premier numéro.

Comme l'ensemble de nos projets, nous souhaitons que ce bulletin municipal soit également le vôtre ! Des remarques ? Des idées de rubriques ? Des envies d'articles ?

Écrivez-nous à l'adresse communication@ville-peronne.fr ou à Service communication : Place Louis Daudré - BP 20045 - 80201 Péronne Cedex.

#### **CONCOURS PHOTO\*!**

Votre photographie deviendra-t-elle la UNE du deuxième numéro de Péronne le Mag ? Envoyez-nous vos plus belles photos de Péronne sur le thème de l'automne à l'adresse : communication@ville-peronne.fr!

\* Seules les photographies au format portrait pourront être sélectionnées.



CENTURY21 LOONES - 03 22 84 76 60 80200 PÉRONNE - 32 place Louis Daudré cabinetloones@century21.fr www.century21-loones-peronne.com

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS. Acheter | Vendre | Louer















La tenue de ces manifestations est soumise à l'évolution de la situation sanitaire

#### ■ JUSQU'AU 27 AOÛT:

Exposition « Belle Epoque » au musée municipal Alfred Danicourt

#### ■ JUSQU'AU 28 AOÛT:

Exposition sur le jumelage entre les villes de Péronne et Salobreña

Mairie de Péronne

#### ■ 3 JUILLET:

Prestation de Youcef RAHMI, caricaturiste Marché hebdomadaire du samedi matin Centre-ville, 9h00-12h00

#### ■ 3 JUILLET:

Animation « Jeux en Famille » - Ludothèque

#### ■ 3 JUILLET:

Nuit des musées

#### ■ 8 JUILLET:

Contes et jeux en balade Bibliothèque municipale & ludothèque

#### ■ 9 JUILLET AU 11 AOÛT:

Exposition « Les animaux de la ferme » Bibliothèque municipale

# **AOÛT**

#### ■ 5 AOÛT:

Contes et jeux en balade Bibliothèque municipale & ludothèque

#### ■ 7 AOÛT :

Prestation de Sandrine Blondiaux, sculpture sur ballons Marché hebdomadaire du samedi matin Centre-ville, 10h00-12h00

#### ■ 12 AOÛT :

Contes et jeux en balade Bibliothèque municipale & ludothèque

#### ■ 14 AOÛT :

Cinéma en plein air - Grease Trou Baudelot

#### ■ 19 AOÛT:

Contes et jeux en balade Bibliothèque municipale & ludothèque

#### ■ 21 AOÛT :

Prestation de Serge BLONDEL, accordéoniste Marché hebdomadaire du samedi matin Centre-ville, 10h00-12h00

#### ■ 26 AOÛT :

Contes et jeux en balade Bibliothèque municipale & ludothèque



# **JUILLET**

#### ■ 10 JUILLET:

Prestation de Serge BLONDEL, accordéoniste - Marché hebdomadaire du samedi matin Centre-ville, 10h00-12h00

#### ■ 14 JUILLET:

Fête Nationale du 14 juillet

#### ■ 15 JUILLET:

Contes et jeux en balade Bibliothèque municipale & ludothèque

#### ■ 22 JUILLET:

Contes et jeux en balade Bibliothèque municipale & ludothèque

#### ■ 22 JUILLET:

Cinéma en plein air - Le Livre de la Jungle Trou Baudelot

#### ■ 24 JUILLET:

Prestation de Youcef RAHMI, caricaturiste Marché hebdomadaire du samedi matin Centre-ville, 9h00-12h00

#### ■ 29 JUILLET:

Contes et jeux en balade Bibliothèque municipale & ludothèque

# **SEPTEMBRE**

#### ■ 1er SEPTEMBRE:

Cérémonie commémorative de la libération de Péronne

#### ■ 2 SEPTEMBRE:

Cérémonie de la bataille de Mont Saint-Quentin

#### ■ 4 SEPTEMBRE:

Prestation de Youcef RAHMI, caricaturiste - Marché hebdomadaire du samedi matin / Centre-ville, 9h00-12h00

#### ■ 5 SEPTEMBRE:

Salon «Asso's en folie»

#### ■ 11 SEPTEMBRE:

The World of Queen - Espace Mac Orlan

#### ■ Du 15 septembre au 15 octobre :

Exposition Mac Orlan

Musée municipal Alfred Danicourt

#### ■ 18 SEPTEMBRE:

Kakushidanuki - Le Blaireau Caché - Salle Altena

#### ■ 18 SEPTEMBRE:

Prestation du Groupe SOS, tribute Sting Marché hebdomadaire du samedi matin 10h00-12h00

#### ■ 18 ET 19 SEPTEMBRE :

Journée Européenne du Patrimoine

#### ■ 21 SEPTEMBRE :

Forum «En Route Vers l'Emploi» - Espace Mac Orlan

#### ■ 24 SEPTEMBRE :

Bilan d'étape

#### ■ 25 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE :

Foire aux manèges de la Saint-Michel





# **MAJORITÉ**

#### Chers Péronnais,

Voilà un an que nous avons l'honneur de vous représenter. Nous souhaitons vous remercier encore une fois de votre confiance. Cette première année de mandat ne fut simple pour personne mais nous avons tout fait pour être Avec Vous.

Cela s'est traduit par une proximité et un soutien sans faille auprès de nos aînés, de nos associations caritatives, de nos commerces et de chaque péronnais. Nous avons également fait vivre notre ville autant que les protocoles nous le permettaient avec de nouvelles animations comme le cinéma en plein air, la soirée halloween, la banquise enchantée...

Si nous nous tournons désormais vers les semaines à venir, nous aurons la chance d'avoir un centre de formation en hauteur-accrobranche, un pass piscine sera offert à tous les enfants de 5 à 15 ans, un festival de mapping aura lieu à la rentrée si les conditions sanitaires sont réunies.

Comme vous le voyez, nous continuons à travailler sans relâche pour vous malgré la crise que nous traversons. Nous espérons retrouver au plus vite notre vie normale et partager ensemble cette convivialité qui nous tient tous à cœur. Prenez soin de vous et de vos proches.

La majorité municipale.

#### LES GROUPES D'OPPOSITION

#### Chère Péronnaise, cher Péronnais,

Vous avez été 38.61% des électeurs à nous faire confiance en 2020 et nous voulons une nouvelle fois vous en remercier.

Aujourd'hui, nous continuons à vous représenter au conseil municipal. Certes, différemment ! Mais nous ne cessons de défendre vos intérêts et votre bien-être tout en contribuant au développement de notre ville.

Rester en contact avec vous, vous rencontrer et échanger avec vous restent aussi notre priorité. C'est ainsi que vous nous avez interpellés sur les cours de danse supprimés et non-remboursés, sur la nouvelle gestion des repas de la restauration scolaire, sur les fuites d'eau ou de gaz mal gérées par Gazélec,...

Et nous avons, à chaque fois, posé vos questions au Maire sans avoir toujours une réponse précise. Mais nous sommes pugnaces.

Vous pouvez continuer à nous interpeller sur notre page Facebook ou tout simplement lorsque vous nous rencontrez.

Nous avons su pouvoir compter sur vous en 2020, vous pouvez à votre tour compter sur nous.

Prenez soin de vous en cette période difficile

Les élus Ensemble, redonnons un avenir à Péronne

#### Chère Péronnaise, cher Péronnais,

Je m'adresse à vous dans cette courte rubrique au nom de notre groupe d'élus. Ce jour, 9 avril, nous sommes au 3° confinement, les vaccins arrivent, l'hôpital de Péronne est efficace et je salue tous les personnels soignants. Je souhaite, quand vous lirez ces lignes, que nous soyons revenus à une situation normale, avec la réouverture des cafés, restaurants, commerces, un retour des manifestations sportives, patriotiques, culturelles, des spectacles et festivités qui nous manquent tant et que toutes les associations attendent

Parce que nous aimons notre ville, nous soutiendrons les projets qui contribueront à sa valorisation. Ainsi le pôle culturel, pour lequel une étude avait déjà été menée. Quant au moulin Damay, nous regrettons vivement une décision sans consultation. Un tel projet structurant pour l'avenir de Péronne demande une étude et une consultation de tous les Péronnais. Le Canal SNE va amener des transformations, des touristes. Les engagements pris il y a quelques années continuent, la formation aux métiers du canal est en cours. L'avenir du moulin et de Péronne s'inscrit dans ce contexte.

Chers Péronnais portez-vous bien!

Th. Dheygers



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h30 et le dimanche de 9h à 12h30

Avenue de l'Europe - B.P. 70147 - 80200 PÉRONNE

03 22 73 30 00





























03.22.84.62.44

Du lundi au samedi de 8h30 à 19h

4 rue de Madrid - 80200 PÉRONNE





ECT RICI Votre énergia tout simplement

#### DÉCOUVREZ NOS FORMULES "ÉLECTRICITÉ" :

ProElec Sénérité - ProElec Optima DomElec Confort - DomElec Optima

#### ET NOS FORMULES DUO "GAZ/ÉLECTRICITÉ" :

Pour encore plus d'économie DuoPro et DuoParticuliers

Retrouvez-nous our

www.energiesdusanterre.fr







vous proposent une offre

ÉLECTRICITÉ VERTE qui est issue à 100% d'énergies renouvelables

32 faubourg de Bretagne 80200 PÉRONNE









